



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ALERTE METEO CANICULE : VIGILANCE ROUGE DANS LE 64 _ POINT DE SITUATION EN FIN DE JOURNEE

à Pau, le 18 juin 2022 à 20h00

Compte tenu de la situation météorologique en cours, la vigilance ROUGE canicule extrême se poursuit jusqu'à demain dimanche 19 juin matin 6h00.

A partir de demain matin 6h00, le département repasse en vigilance vert canicule.

Les manifestations festives, sportives, culturelles sont à nouveau autorisées à partir de demain dimanche 19 juin 6h00 du matin.

Aujourd'hui, les sapeurs pompiers sont intervenus à 7 reprises pour des secours à personnes liés à la canicule à Hendaye, Ustaritz, Lescar, Maslacq. Saint-Jean-de-Luz, Espelette et Bariatou.

Depuis le début de l'épisode caniculaire, les maraudes effectuées ont été renforcées pour distribuer l'eau aux personnes sans-abris et leur apporter l'aide nécessaire. Elles ont lieu aujourd'hui à Pau, Bayonne, Hendaye et Biarritz.

A Pau, 23 personnes ont été rencontrées depuis hier dans le cadre des maraudes.

Concernant les demandes d'hébergements pour les personnes sans abris, les services de l'Etat et les associations sont mobilisés pour leur apporter l'aide nécessaire.

Les services de l'État et les associations continuent d'être pleinement mobilisés sur l'évolution de la situation.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :

Tel : 06 15 20 31 38

Mél : pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64



Le préfet des Pyrénées-Atlantiques appelle chacun à la plus grande vigilance, en particulier les chefs d'entreprises, qui devront apprécier au cas par cas l'opportunité de suspendre l'activité professionnelle, conformément aux consignes diffusées par les services de l'État.

Par ailleurs, le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies chroniques ou de troubles de la santé mentale, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, les personnes isolées, les personnes sans-abri et les nourrissons.

Rappel des conseils de comportement :

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin ;
- Appelez votre mairie si vous avez besoin d'aide ;
- Si vous avez des personnes âgées souffrant de maladie chronique, ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite 2 fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais ;
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres, aérez la nuit ;
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais ;
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour ;
- Buvez fréquemment et abondamment même sans soif. Buvez 1,5 L d'eau par jour et mangez normalement ;
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h – 21h) ;
- Limitez vos activités physiques.

Toutes les recommandations pour se protéger contre les fortes chaleurs sont consultables sur le site internet du ministère des solidarités et de la santé <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/vagues-de-chaaleur> et des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques : <https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/> Un numéro d'information national est également à disposition du public : 0800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)